Animation du PAPI d'intention du bassin versant de l'Or 2014-2016

Symbo

gestion de l'eau | biodiversité

Rapport d'activités– Années 2014-2015

Février 2016

+ Conseil général de l'Hérault
+ Communautés de communes :
Grand Pic St-Loup
Pays de Lunel
+ Communautés d'agglomération :
Montpellier
Pays de l'Or

syndicat mixte du bassin de l'Or
Symbo

l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FEDER

L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional

L'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le Fonds européen de développement régional

Rapport d'activités– Années 2014-2015

Animation du PAPI d'intention du bassin versant de l'Or 2014-2016

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE 1
1.2. CARACTERISATION DU RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT 2
1.3. LE PAPI D'INTENTION 2014-2016 5
1.4. ANIMATEUR PAPI 5
1.5. OBJET DU PRESENT DOCUMENT 5
2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI – ANNEES 2014-2015 6
3. REPARTITION DU PROGRAMME D'ANIMATION 7
3.1. BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2014 7
3.2. BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2015 11
3.3. MISE EN ŒUVRE DE L'ANIMATION DU PAPI SUR LA PERIODE 2014-2015 15
3.4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION 17
3.5. ARTICULATION DU PAPI AVEC D'AUTRES PROGRAMMES 20
3.6. PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET VEILLE « HYDRAULIQUE » 22
3.7. PROJET DE CAPITALISATION DES DONNEES SUR LE BASSIN DE L'OR 23
4. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PAPI D'INTENTION – ANNEE 2016 24

1. PREAMBULE

1.1. Présentation du territoire

1.1.1. Description du territoire

Le bassin versant de l'étang de l'Or se situe dans la partie centrale du TRI Montpellier- Lunel-Mauguio-Palavas. Il est limité à l'ouest par le bassin versant du Lez et de la Mosson ainsi que par celui du Vidourle à l'est.
Couvrant une superficie d'environ 410 km2, il présente une topographie moyenne assez peu prononcée variant d'une altitude zéro au sud (mer Méditerranée) à une altitude maximale de 193m au nord-ouest.
On distingue quatre types de paysages assez dissemblables sur le bassin de l'Or :
Au nord, sur les quelques reliefs en présence, une zone de garrigues et de viticulture moins peuplée caractérise la première partie du bassin.

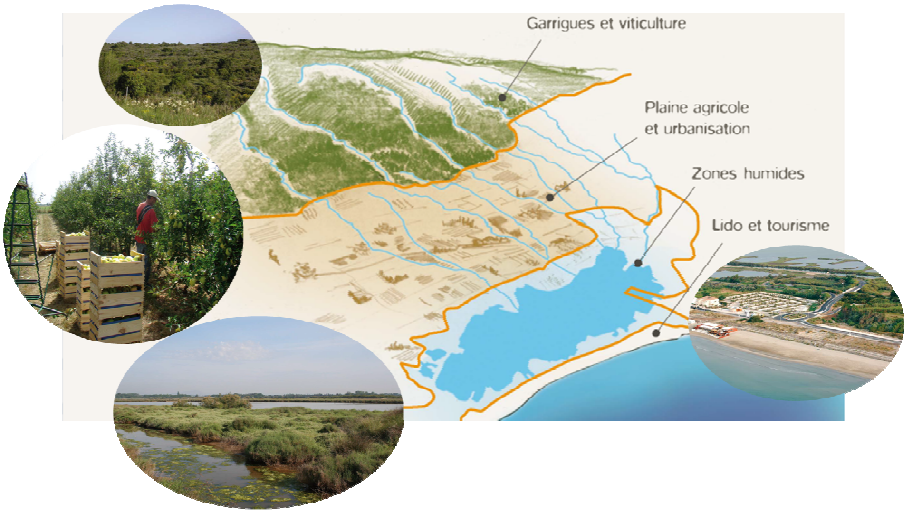

Une partie médiane, au niveau de la rupture de pente entre colline et plaine, regroupe l'essentiel des zones urbaines et artisanales ainsi que les exploitations agricoles (à l'aval de cette partie).
Suivent ensuite, les territoires occupés par les zones humides et par l'étang de l'Or. Enfin, le Lido, cette mince bande de terre isolant la lagune de la mer Méditerranée constitue le dernier type de paysage identifié au sein du bassin. Il comporte l'une des plus grandes stations balnéaires de la région, la Grande-Motte.

Le bassin versant de l'étang de l'Or couvre **31 communes** réparties en 4 EPCI où résident plus de **132 000 habitants permanents et plus de 200 000 en été.**

ASSAS	LA GRANDE MOTTE	ST GENIES DES M.
BAILLARGUES	MARSILLARGUES	SAINT JUST
BEAULIEU	MAUGUIO	ST NAZAIRES DE PEZAN
CANDILLARGUES	MONTAUD	SATURARGUES
CASTRIES	MUDAISON	SUSSARGUES
LE CRES	PEROLS	TEYRAN
GUZARGUES	RESTINCLIERES	VALERGUES
JACOU	SAINT AUNES	VENDARGUES
LANSARGUES	SAINT BRES	VERARGUES
LUNEL	SAINT CHRISTOL	
LUNEL VIEL	SAINT DREZERY	
Les communes du bassin versant de l'étang de l'Or		

1.1.2. Caractéristiques générales du bassin versant

Le bassin versant de l'étang de l'Or compte une dizaine de cours d'eau principaux et une dizaine de cours d'eau secondaires, qui traversent le bassin versant du nord au sud avant de se jeter dans la lagune. D'une longueur d'environ 285 km, le chevelu hydrographique est assez dense et se compose d'une part de l'ensemble des émissaires naturels et d'autre part des canaux et fossés. Il apparait également que l'écoulement de ces cours d'eau se fait majoritairement du nord-ouest vers le sud en raison de la topographie du bassin versant. Cela permet de distinguer une zone amont avec des affluents ayant des pentes relativement fortes et une zone aval où les pentes faibles voire nulles sont propices à l'expansion des crues. Le bassin versant a pour exutoire l'étang de l'Or qui est sous influence directe du niveau de la mer avec des échanges hydrauliques complexes avec les étangs palavasiens voisins, le canal du Rhône à Sète, le Vidourle et la mer.

Le bassin versant est composé de 5 sous-bassins versants:

- Le sous bassin versant occidental formé par le Nègues Cat et la Jasse ;
- Le sous bassin versant oriental constitué des Dardaillons et du Canal de Lunel
- Le sous bassin versant de la Cadoule,
- Le sous bassin versant du Bérange et de la Viredonne,
- Le sous bassin versant du Salaison.

Carte du Bassin versant de l'étang de l'Or

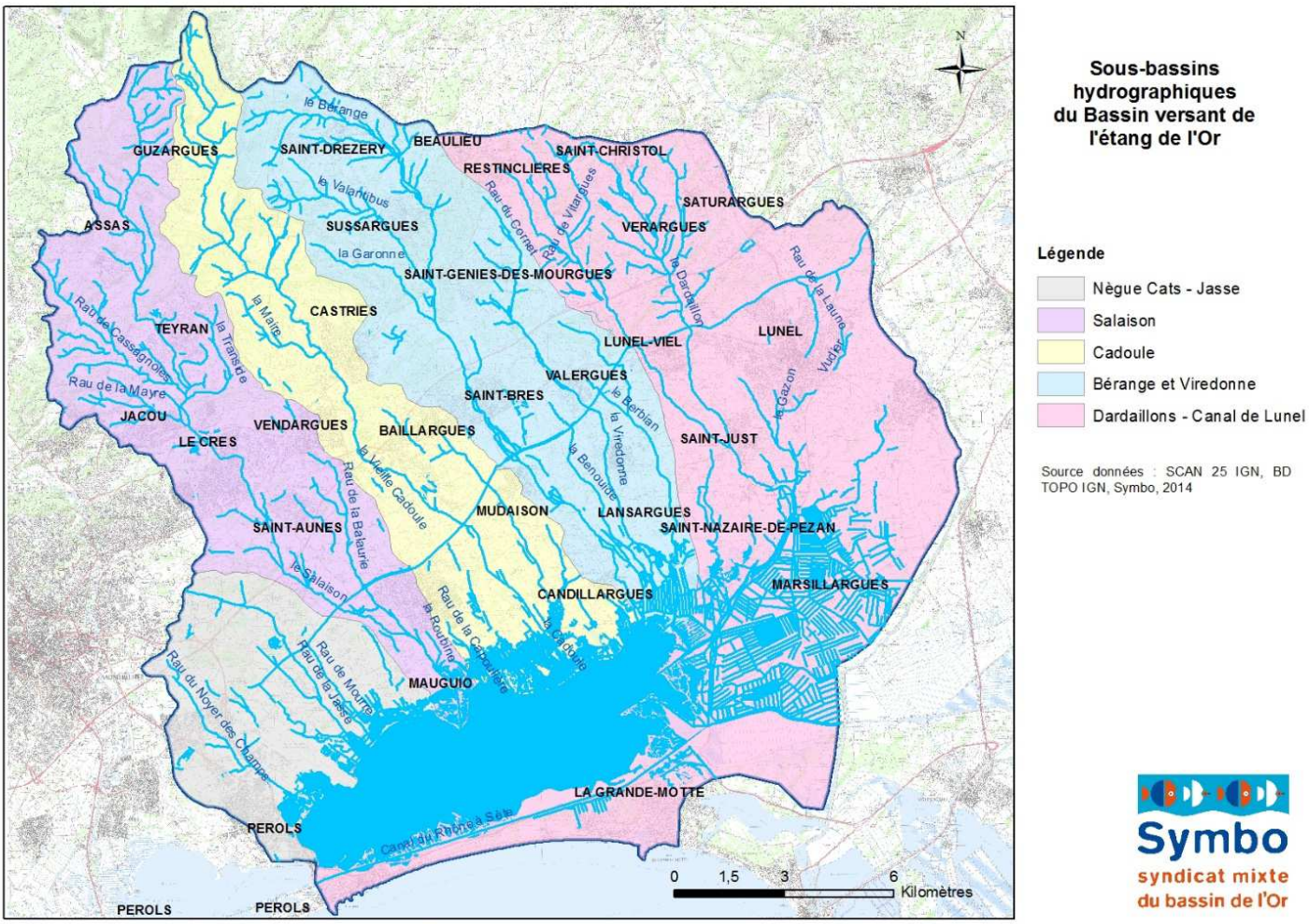

1.2. Caractérisation du risque inondation sur le bassin versant

1.2.1. *Contexte climatique*

Le climat est de type méditerranéen, avec des précipitations concentrées en automne et, dans une moindre mesure, au printemps.
Le régime pluviométrique présente de fortes variations interannuelles. Les événements pluvieux les plus extrêmes, sont susceptibles de générer en peu de temps des cumuls de pluie quasi équivalents au cumul annuel moyen ; ce qui provoquent des crues intenses et soudaines sur le territoire.

1.2.2. *Etat de connaissance du risque*

De par son positionnement géographique, le territoire du bassin versant de l'Etang de l'Or est sujet au risque inondation induit par des phénomènes pluvieux intenses. La densité du réseau hydrographique drainant le bassin versant, ainsi que la topographique de ce dernier confèrent au territoire un fort caractère inondable.

Ces inondations ont des causes multiples qui peuvent s'additionner :

- **débordements des cours d'eau** (premiers débordements pour les crues quinquennales)
- **ruissellement** en zone urbaine
- **montée des eaux de l'étang** et du canal du Rhône à Sète
- déferlement sur le front de mer et **submersion marine.**

Les 31 communes du bassin versant sont exposées au risque inondation (débordement des cours d'eau, ruissellement en nappe, submersion marine…) sur une partie au moins de leur territoire et présentent des zones urbanisées en zone inondable. La superficie inondable couvre plus de 50% du territoire du bassin versant.

Les communes les plus peuplées (Lunel, Mauguio, Pérols) et les plus urbanisées sont situées en zone inondable. De grandes zones d'activités (Pérols, Vendargues, Lunel) et la plaine agricole, destinée notamment à la culture maraichère peuvent être soumises aussi à des inondations.

Connaissance des Zones inondables :

Les cours d'eau du bassin versant n'ont pas été cartographiés, à ce stade, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation (DI).
Néanmoins, la crue centennale a été modélisée sur les cours d'eau du bassin de l'Or dans le cadre des PPRI approuvés ou en cours d'élaboration. L'enveloppe des zones inondables par cette crue est ainsi disponible sur la quasi-totalité du bassin versant à l'exception du Bérange, cours d'eau limitrophe de Baillargues et de Saint Brès. Le bassin dispose également de l'enveloppe hydrogéomorphologique des cours d'eau cartographiée par la DREAL.
Le lido particulièrement anthropisé et artificialisé est très vulnérable aux aléas littoraux (érosion et submersion). Les zones inondables par submersion marine ont été cartographiées par l'Etat pour ce premier cycle de la DI.
Dans le cadre du PAPI d'intention, l'étude hydraulique globale du bassin versant (action 1.2 en cours) a permis d'établir une cartographie des zones inondables au droit des enjeux, résultant d'une modélisation hydraulique détaillée.

Cartographie des zones inondables centennales du bassin versant

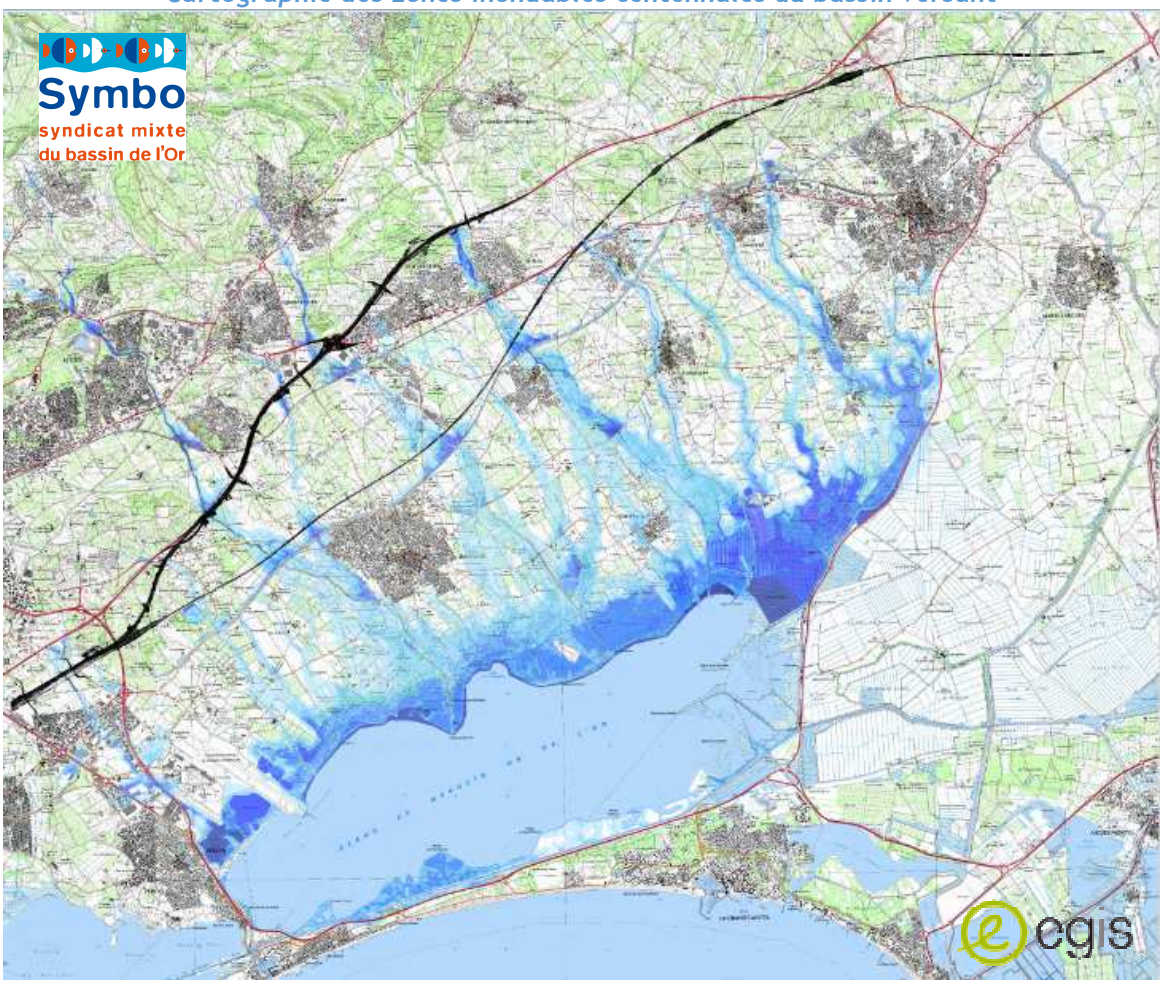

Facteurs de risque :

Le territoire du bassin de l'Or est sensible au risque inondation. Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité et concourent à l'aggravation du risque :
- **De fortes intensités pluviométriques** occasionnant des ruissellements importants et rapides sur l'amont du bassin versant et des temps de réponse très courts.
- **Une zone plane présentant des pentes quasi nulles sur la partie aval**, où les cours d'eau s'étalaient autrefois et se perdaient dans les marais. Au passage de cette plaine agricole, les cours d'eau ont été chenalisés selon un profil trapézoïdal et pour un grand nombre endigués.
- **La chenalisation des cours d'eau** est de capacité insuffisante à faire transiter une crue décennale, les premiers débordements apparaissant souvent pour une crue quinquennale.
- **l'étang de l'Or pour exutoire,** dont le niveau est conditionné par des échanges hydrauliques complexes avec les masses d'eau voisines et la mer : en relation avec la mer via le grau de Carnon, l'étang est sujet aux entrées marines. Il entretient également des relations avec le canal du Rhône à Sète et de façon moindre avec les étangs Palavasiens (via le canal du Rhône à Sète et la passe Or – Méjean). L'étang de l'Or est également en connexion avec le Vidourle via le canal du Rhône à Sète au niveau des portes du Vidourle, et en relation avec la plaine de Marsillargues via le canal de Lunel (stations de pompage de l'ASA de Marsillargues et dans une moindre mesure avec le Vidourle à travers la station de pompage de la Tamariguière gérée par le Symbo).
- **Un risque fort de submersion marine .**
- **Une urbanisation trépidante** liée à l'attractivité du territoire qui induit notamment une augmentation de la pression foncière qui se manifeste de façon plus accrue dans la partie médiane du territoire.
- **un nombre important d'infrastructures** qui traversent le territoire d'Est en Ouest et qui constituent des barrières à l'écoulement (RN113, RN 110, A9 et DDA9, ligne CNM, RD24, canal BRL,…)

Enjeux spécifiques sur le littoral :

Le littoral de Carnon à la Grande Motte s'étend sur un linéaire de 8 700 m. Cette zone est un lido sableux de 500 m à 1 000 m de large entre l'étang de Mauguio et la mer Méditerranée
L'urbanisation est répartie inégalement sur l'ensemble du secteur avec des zones largement urbanisées (port de Carnon et sur 2,6 km à l'Est et port de la Grande Motte) et des zones naturelles (Petit Travers et début du Grand Travers).
Parallèlement, le lido de Carnon abrite un des systèmes dunaires les mieux conservés du littoral héraultais (habitats communautaires du réseau Natura 2000). Les groupements végétaux dunaires présentent un degré de stabilité satisfaisant même si on observe en certaine zones des dégradations du milieu naturel en raison de la forte pression anthropique.
Les principaux enjeux littoraux pour le territoire du Symbo sont les suivants :
- une urbanisation importante au niveau des stations de Carnon et de la Grande Motte constituée d'habitations privatives de types maisons individuelles, de résidences collectives.
- Un réseau d'infrastructures divers composé de routes d'accès aux habitations et en particulier la route départementale D 59 (route longeant littoral en arrière du cordon dunaire) et la route départementale D62 E2).
- Deux ports de plaisance et des canaux de navigation
- des plages touristiques sur lesquelles sont régulièrement accordées des concessions pour la location de matelas et autres équipements nautiques,
- un ensemble de cinq campings.

Recensement des enjeux en zone inondable

L'un des objectifs important du PAPI d'intention est de mieux caractériser les enjeux du bassin versant concernés par les risques d'inondation et submersion.

En première approche, le recensement des enjeux présents dans l'EAIP dénombre entre 30.000 et 40.000 personnes résidant en zone inondable, soit plus de 22% de la population permanente.
Le bassin de l'Or se caractérise aussi par un doublement de sa population lié à l'activité touristique saisonnière essentiellement située sur la côte méditerranéenne.

Plus de **16.000 bâtiments** indifférenciés, correspondant en grande partie à de l'habitat individuel, sont exposés dans l'EAIP au risque d'inondation ou submersion. Quelques 600 bâtiments industriels, commerciaux ou agricoles sont recensés en zone inondable, témoignant d'une activité économique exposée. Les équipements publics (y compris les ERP) sont au nombre de 43 en zone inondable.

L'approfondissement du recensement des enjeux et l'évaluation des dommages liés aux inondations est prévu dans le cadre de l'étude hydraulique globale du bassin versant du PAPI d'Intention.

1.3. Le PAPI d'intention 2014-2016

Le lancement d'une démarche de PAPI d'intention à l'échelle du bassin versant de l'Or a été validé à l'unanimité par le Comité syndical du Symbo le 22 février 2012 puis par le Comité de pilotage local (COPIL) le 26 septembre 2012.
Le PAPI d'intention a été labellisé au niveau national par la CMI du 10 juillet 2013 et la convention a fait l'objet d'une signature protocolaire le 8 novembre 2013 à Mauguio.

Le dossier de candidature à la CMI du PAPI d'intention 2014-2016 est disponible au lien Internet suivant :
http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Territoire/Risquesnat/2013-05-23%20RAPPORT%20PAPI_FINAL.pdf

Le programme comporte une vingtaine d'actions pour un montant prévisionnel de 1.080.000€TTC sur la période 2014-2016, orientées autour des 7 axes du cahier des charges PAPI II :

	Dénomination
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations
Axe 3	Alerte et gestion du risque
Axe 4	Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
Axe 5	Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Ralentissement des écoulements
Axe 7	Gestion de protection des ouvrages hydrauliques

1.4. Animateur PAPI

L'animation du PAPI d'intention du bassin de l'Or est confiée depuis 2014 au Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo). Pour ce faire, la structure a renforcé ses moyens et ses compétences par le recrutement d'un hydraulicien expérimenté chargé de l'animation de ce programme, à laquelle il consacre un temps plein de chargée de mission. Cette fonction est remplie par Flore Imbert-Suchet, mise à disposition du syndicat par le Département de l'Hérault, depuis le 1er mai 2014.

Ce poste de chargé de mission du PAPI d'intention bénéficie de financements **de l'Union européenne (fonds FEDER)** sur la période s'écoulant du 1er mai 2014 au 31 décembre 2015. Une nouvelle demande de subvention pour la dernière année de mise en œuvre du PAPI d'intention est en instance auprès de l'autorité de gestion de la Région Languedoc-Roussillon.

Il est à noter que ce poste ne bénéficie pas de financements Etat puisque la signature de la convention est antérieure aux nouvelles dispositions du fond Barnier permettant désormais de financer les postes de chargé de mission pour les PAPI d'intention au même titre que pour les PAPI complets.

1.5. Objet du présent document

La structure animatrice est chargée d'établir un bilan des actions conduites et de la mise en œuvre du PAPI qu'elle anime.

Le présent document constitue **le rapport d'activités pour la période du 1er mai 2014 au 31 décembre 2015.**
Il a été rédigé par la chargée de mission PAPI du Symbo.

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI – ANNEES 2014-2015

Le bilan d'avancement des actions mises en œuvre sur la période 2014-2015 est synthétisé dans le tableau ci-après. Les chapitres suivants détaillent l'avancement des actions pour chaque année.

Bilan d'avancement des actions du PAPI pour les années 2014-2015

N° et intitulé de l'action	Dépense estimée	Avancement 2015
1.1 Gouvernance – animation du projet	168 000 € Sur la durée du PAPI 2014-2016	- Animation des réunions (COTECH/COPIL) et des différentes prestations lancées - Montage et suivi des Demandes de financement
1.2 Etude hydraulique globale du Bassin Versant	186 267 € Etude +54 824€ Topo	- Elaboration et montage du marché (appel offres européen) - Suivi de l'étude: Phase 1 & Phase 2 et restitution en COTECH/COPIL - Rencontre des communes avec le prestataire - Préparation et suivi du marché de prestations topographiques : levers réalisés entre juin et octobre 2015
1.4 Animation et sensibilisation en milieu scolaire	10 000 €	- Conception et réalisation d'une maquette pédagogique du bassin versant - Préparation du programme de sensibilisation 2016 et validation de l'Inspection de l'Académie – Réunions avec les enseignants du Lunellois (CCPL)
1.6 Etude et pose de repères de crues	25 000 €	- Obtention des financements Etat (50%), Région (20%) - Elaboration du cahier des charges après analyse historique de l'étude globale (action 1.2)
3.1 Généraliser, faire vivre et coordonner les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS)	50 000 €	- recensement des PCS du bassin versant : constat d'une hétérogénéité forte sur le bassin versant → Entamer une réflexion à l'échelle globale du teritoire: état des lieux + coordination intercommunale - PCS St Nazaire de Pézan en cours, Baillargues, Candillargues et Pérols mis à jour, …
4.1 Maitriser l'occupation des sols en zone inondable – Elaboration/révision des PPRi	50 000 €	Poursuite de l'élaboration/révision des PPRi par l'Etat : études d'aléas littoraux en cours sur Pérols et Mauguio pour révision du PPRi en intégrant le risque littoral
4.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser le ruissellement	pm	Action intégrée au Contrat de bassin Action retenue dans l'Appel à projet Agence de l'eau Accompagnement technique des communes dans leurs projets d'aménagement
5.1 Recensement des enjeux en zone inondable	50 000 €	- Intégré à la phase 1&2 de l'étude globale (action 1.2) - Recensement des dommages agricoles du 29 09 2014/ partenariat IRSTEA et Chambre Agriculture - Projet Syrhius/IRSTEA: cartographie précise de l'occupation des sols du bassin versant
6.1 Elaboration et coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau	pm	- Action intégrée au Contrat de bassin : Participation à l'élaboration des dossiers réglementaires du plan de gestion du Salaison (en cours) – Diagnostic du Bérange & Cadoule en cours
7.1 Contrôle et sécurité des digues de protection	20 000 €	- Mise en conformité réglementaire des digues classées du bassin versant : Accompagnement du SIATEO - Inventaire des digues (SIG) dans le cadre de l'étude hydraulique globale (action 1.2)

3. REPARTITION DU PROGRAMME D'ANIMATION

3.1. Bilan des actions engagées en 2014

L'animation du PAPI d'intention sur la période du 1er mai 2014 au 31 décembre 2015 peut se décomposer selon les grands champs d'actions suivantes :

1. Suivi général, conduite et animation du PAPI (coordination des actions et acteurs, préparation et animations des COTECH, COPIL,…,
2. Mise en œuvre des études et actions du programme
3. Mise en œuvre d'actions d'information, communication, sensibilisation sur la thématique inondation
4. Accompagnement technique de projets pour la bonne prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
5. Suivi administratif et financier du PAPI (programmation financière, élaboration et suivi des demandes de subventions, demandes de paiement et suivi des versements…)
6. Préparation d'une stratégie (mise en œuvre locale de la Directive Inondation, élaboration SLGRI, réflexions GEMAPI en lien avec les actions du PAPI complet, veille réglementaire en matière d'inondation…)

Le temps consacré à l'animation du PAPI en 2014 est un temps plein **de chargée de mission** à compter du 1/05/2014**, financé par l'Union européenne (fonds FEDER).**

3.1.1. Animation, conduite et mise en œuvre du PAPI

Pour rappel : Le Comité syndical du Symbo a adopté le projet de **PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations** d'intention lors de sa séance du 27 mars 2013. Une convention liant l'ensemble des partenaires a été signée le 8 novembre 2013 à Mauguio, pour la période 2014-2016.
Le PAPI comporte une vingtaine d'actions regroupées en 7 axes pour un montant prévisionnel de 1.080.000€TTC sur 3 ans. Il est soutenu financièrement par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, l'Agence de l'Eau et le Département de l'Hérault.
L'année 2014 a consacré le lancement opérationnel de la mise en œuvre du programme d'actions, dont le Symbo est animateur et coordonnateur.
A cet effet, le syndicat a lancé dès le début de l'année 2014 une procédure de recrutement d'un ingénieur hydraulicien en charge de l'animation du PAPI, dont le poste est financé à 40% par l'Union Européenne. La chargée de mission PAPI est ainsi venue renforcer l'équipe technique du Symbo à compter du 2 mai 2014.

Répartition du Temps d'animation du 01/05/2014 au 31/12/2014

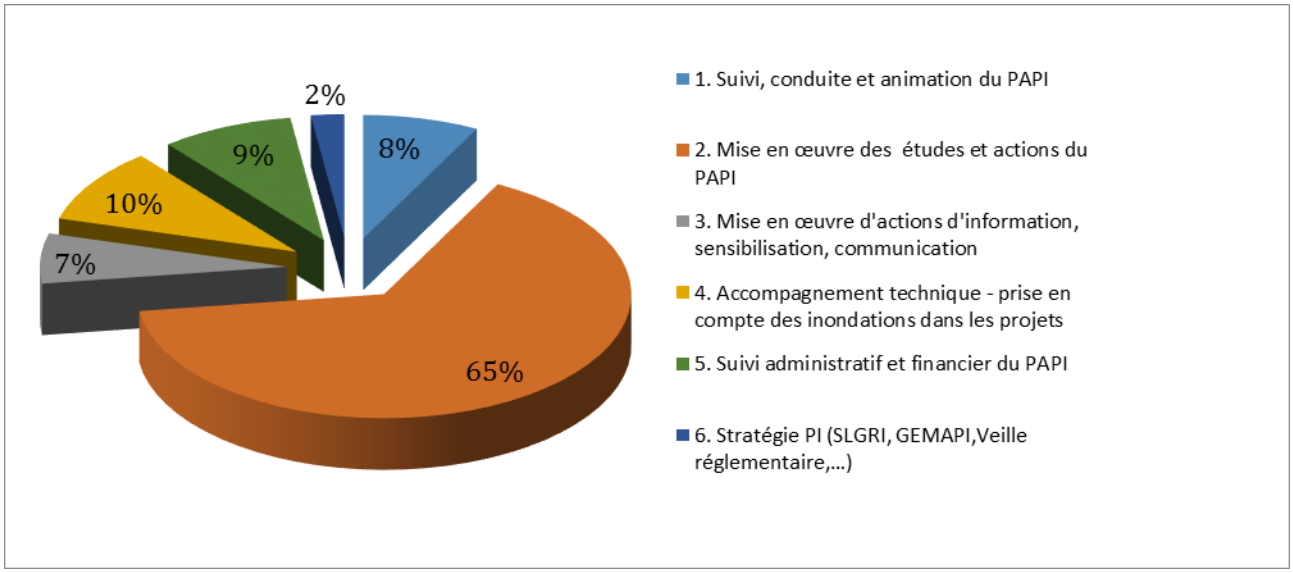

L'année 2014 a ciblé le lancement des actions prioritaires du PAPI selon la programmation validée avec le Comité technique le 3/07/2014.

Le poste lié à la mise en œuvre des études a été particulièrement chronophage sur la première année du PAPI [≈65% du temps d'animation] en raison notamment de la complexité du marché de l'étude hydraulique globale du bassin versant qu'il a fallu préparer et suivre (élaboration du cahier des charges technique, montage administratif du marché, consultation analyse des offres, CAO, rapport de présentation à la Préfecture,… dans le cadre d'une procédure formalisée d'appel d'offres européen).
En l'absence de prestataires non encore désignés en cette phase de lancement opérationnel du PAPI, la plupart des actions de sensibilisation mises en œuvre l'ont été directement en régie par la chargée de mission.

- Etude hydraulique globale du bassin versant :

Cette étude constitue le cœur du PAPI d'intention 2014-2016 et assurera la mise en place d'une dynamique pour préparer les conditions du dépôt d'un dossier de PAPI de travaux, dit « complet » à la fin du PAPI d'Intention. Elle a pour objectif de définir le fonctionnement global du bassin versant en complétant les éléments de connaissance déjà acquis dans les études antérieures, et de déterminer les aménagements à réaliser pour réduire les risques d'inondation tant par débordement des cours d'eau que par submersion marine, visant à protéger les biens et les personnes.
L'année 2014 a été consacrée en priorité à l'élaboration du CCTP en étroite concertation avec les membres du COTECH, au lancement de la consultation par une procédure d'appel d'offres européen et au montage du marché.
La prestation a été confiée au bureau d'Etudes EGIS Eau pour un montant de 186.267 € TTC et bénéficie à ce jour de subventions à hauteur de 70% (50% Etat, 20% Région), qui pourront être complétées par des financements européens.

- Sensibilisation scolaire au risque inondation :

Préalablement au lancement du programme de sensibilisation scolaire prévu sur l'année 2016, l'année 2014 a permis de lancer une prestation de conception et fabrication d'une maquette pédagogique du bassin versant qui servira de support aux futures campagnes de sensibilisation scolaire. Le marché a été attribué à l'association Mayane et l'année 2014 a permis d'en valider la phase de conception.

- Élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde :

Dans le cadre de son rôle d'animateur du PAPI, le Symbo s'est fixé pour objectif d'aider les communes dans l'élaboration de leur PCS. Ainsi, le Syndicat assiste les communes pour l'élaboration du cahier des charges, l'optimisation du mode de dévolution par un groupement éventuel de commandes publiques, le montage des demandes de financement et le suivi du bureau d'études. L'année 2014 a permis de prendre les premiers contacts avec les communes concernées et de les sensibiliser à leur obligation réglementaire en matière de réalisation d'un PCS.

- Poursuite des plans de gestion des cours d'eau :

En lien avec le contrat de Bassin et en concertation avec les techniciens rivières du Symbo, la Chargée de mission PAPI a apporté sa contribution à l'élaboration des plans de gestion des cours d'eau du bassin versant : validé sur le Salaison ; en cours sur le Bérange.

- Diagnostic de sûreté des digues classées :

Le Symbo accompagne techniquement le SIATEO propriétaire et gestionnaire de ces digues dans la conduite de ces diagnostics réglementaires, s'agissant d'ouvrages classés au sens de la sécurité publique.
La chargée de mission PAPI a ainsi participé à toutes les réunions du Comité technique et du Comité de Pilotage, ainsi qu'à des réunions intermédiaires de travail avec les communes dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et des consignes de sûreté :
- COPIL du 19/06/2014
- Réunion St Nazaire de Pézan sur consignes de sûreté du 07/07/2014
- Inspection visuelle Digues du 04/09/2014
- COTECH du 5/12/2014

3.1.2. L'implication du Symbo suite aux intempéries du 29 septembre 2014

Le 29 septembre 2014, un épisode pluvieux diluvien a fortement touché le bassin versant de l'Or. Entre Mauguio, Saint-Aunès, Vendargues et Mudaison, il est tombé par endroit jusqu'à 300 litres d'eau par m^2 sur l'épisode. Le montant des travaux prioritaires de reconstruction à engager sur le territoire s'est élevé à plusieurs millions d'euros.

Au lendemain des intempéries, l'équipe du Symbo s'est fortement mobilisée sur le terrain auprès des communes pour inventorier les dégâts et relever les laisses de crues.

Visites post-crues réalisées par le Symbo :
- Les Dardaillons à Lunel-Viel, St Just et St Naziare de Pézan
- Inspection des digues classées de Lunel-Viel, Mudaison, St Nazaire, et Mauguio – Inspection des dégâts de la digue de la Balaurie et accompagnement du SIATEO pour le suivi des travaux d'urgence
- La Cadoule à Castries, Vendargues, Baillargues, Mauguio (visite Pépinière du Cannebeth)
- Le Salaison à Teyran, Le Crès, Mauguio (déversements vers canal BRL, chemin des Fourniers, Cabanes), la Tride, La Jasse (amont et St Marcel le neuf),
- Le Bérange à Beaulieu (mas des Ginestets), St Brès et Mudaison

Photo Symbo

Ces visites ont permis de constater les dégâts subis par les cours d'eau (nombreux embâcles, érosions de berges, affouillements, brèches,…), les ouvrages endommagés (réseaux pluviaux saturés, dégâts sur réseaux et ouvrages d'assainissement et AEP, canalisations mises à nues), nombreuses voiries endommagées,… Une soixante de points de Plus Hautes Eaux ont été relevés par les techniciens du syndicat.

L'Etat a chargé le Symbo de recenser les travaux de reconstruction à mener sur l'ensemble du bassin versant.

Le Symbo a ainsi vu sa position affirmée comme l'interlocuteur des partenaires institutionnels sur le bassin versant de l'étang de l'Or concernant la thématique inondation : participation aux groupes de travail post crues du Comité Départemental de l'Eau avec les financeurs (les 15/10/2014 et 16/11/2014), et aux divers retours d'expérience et échanges techniques.

Enfin, le syndicat a engagé en partenariat avec l'IRSTEA et le monde agricole un Retour d'EXpérience sur les dommages agricoles sur le territoire de l'Etang de l'Or suite aux inondations de Septembre 2014.

3.1.3. Mise en œuvre de la Directive Inondation

Pour rappel :
La Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation dite « Directive Inondation » fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations, par une approche stratégique à long terme.
La transposition en droit français de cette directive prévoit une mise en œuvre au niveau local à l'échelle de poches d'enjeux désignées comme Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI).
A l'échelon local, le Préfet de Bassin a défini un TRI sur le périmètre étendu des poches d'enjeux de Montpellier, Lunel, Mauguio et Palavas.

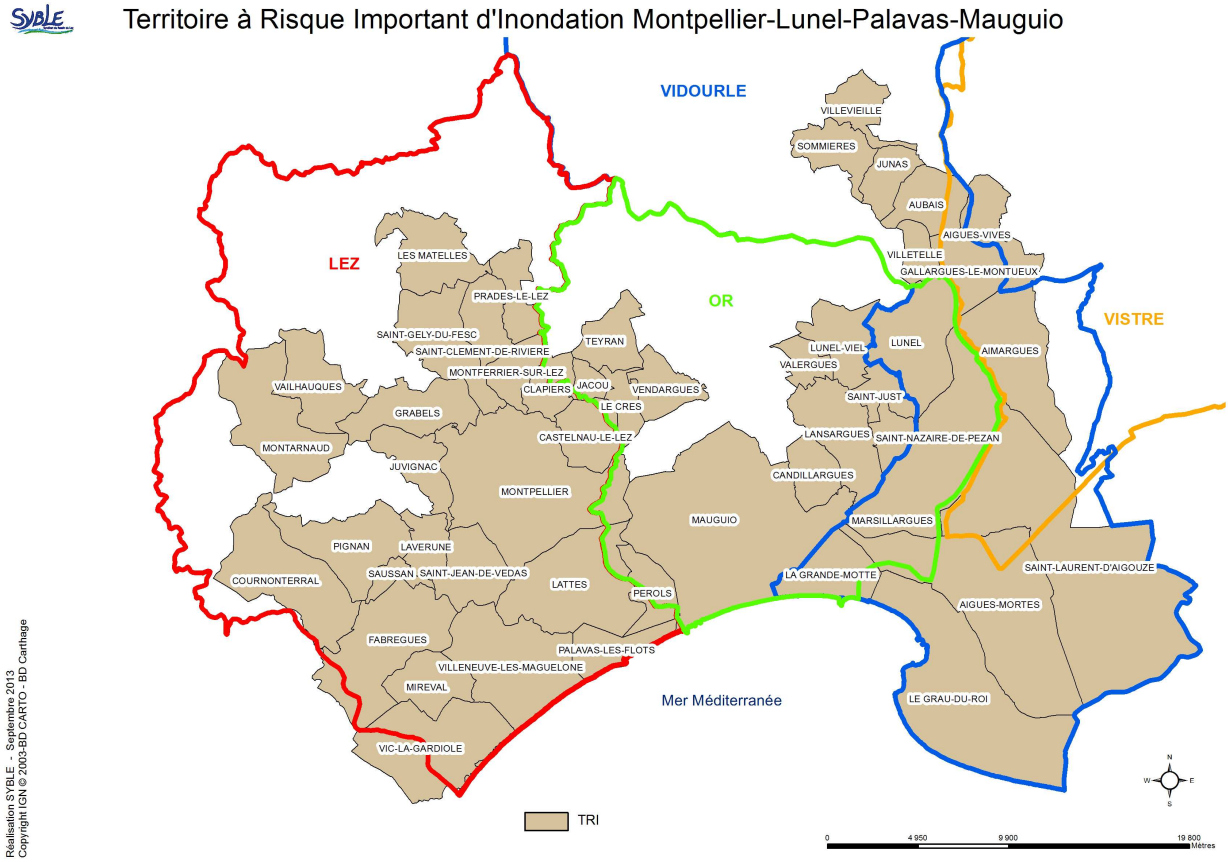

Le périmètre du TRI ainsi retenu s'étend sur 49 communes et recoupe les périmètres des 4 bassins versants, d'Ouest en Est, du Lez-Mosson et étangs Palavasiens, de l'Or, du Vidourle, et celui du Vistre partiellement. La Directive impose l'élaboration de Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) à l'échelle des TRI.

L'année 2014 a été marquée par une forte mobilisation du Symbo, en particulier au cours des 2ème et 3ème trimestres, sur la mise en œuvre locale de cette Directive européenne.

Ainsi la chargée de mission PAPI du Symbo a participé activement aux nombreux groupes de travail organisés sur le TRI et à des réunions intermédiaires d'échanges avec les syndicats de bassin versant (cf.§3.5.2), se traduisant par :
- une information du Comité Syndical relative à la mise en œuvre de la Directive Inondation sur le TRI Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas – 11 juin 2014
- la définition et validation d'un socle d'objectifs communs à l'échelle du TRI en concertation avec les structures voisines – juillet 2014
- la définition et rédaction du diagnostic territorial et des objectifs de la SLGRI du bassin versant de l'Or – août 2014

3.2. Bilan des actions engagées en 2015

3.2.1. *Animation, conduite et mise en œuvre du PAPI*

L'animation du PAPI d'intention sur l'année 2015 peut se décomposer selon la typologie de missions suivante :
1. Suivi général, conduite et animation du PAPI (coordination des actions et acteurs, préparation et animations des COTECH, COPIL,…)
2. Mise en œuvre des études et actions du programme
3. Mise en œuvre d'actions d'information, communication, sensibilisation sur la thématique inondation
4. Accompagnement technique de projets pour la bonne prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
5. Suivi administratif et financier du PAPI (programmation financière, élaboration et suivi des demandes de subventions, demandes de paiement et suivi des versements…)
6. Préparation d'une stratégie (mise en œuvre locale de la Directive Inondation, élaboration SLGRI, réflexions GEMAPI en lien avec les actions du PAPI complet, veille réglementaire en matière d'inondation…)

Le temps consacré à l'animation du PAPI pour l'année 2015 constitue un temps plein **de chargée de mission, financé par l'Union européenne (fonds FEDER),** et réparti comme suit :

Répartition du Temps d'animation du 01/01/2015 au 31/12/2015

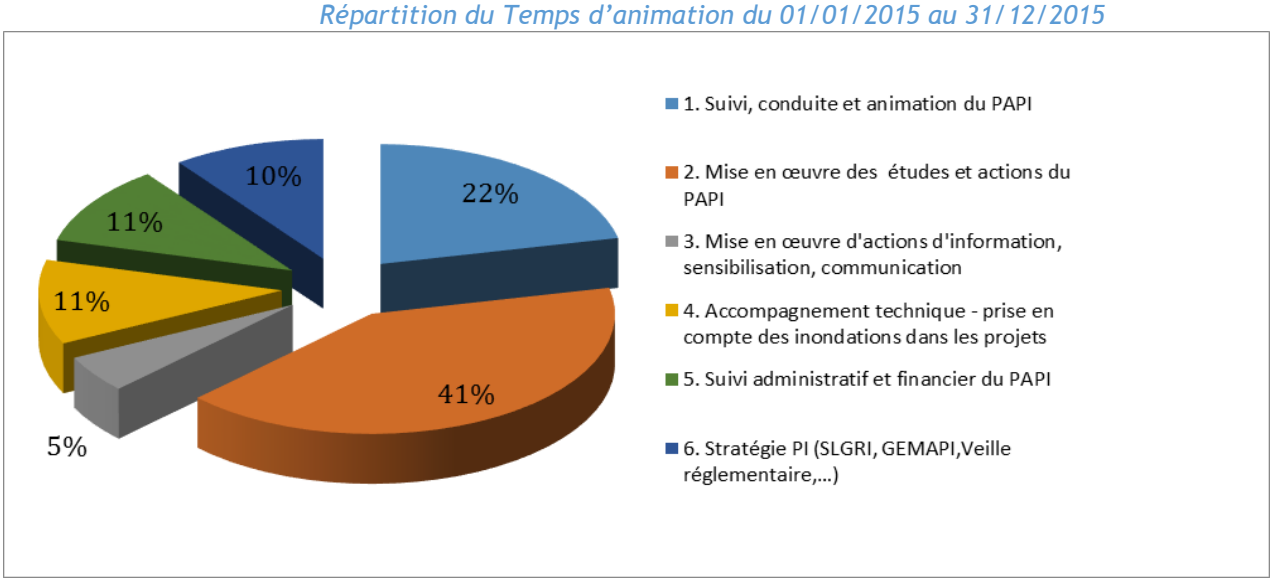

Le temps consacré à l'animation et la conduite du PAPI en 2015 est en augmentation par rapport à 2014, en lien notamment avec un rapprochement des réunions du COTECH plus nombreuses en 2015, parallèlement à l'avancement des actions lancées en 2014, et à l'organisation du COPIL annuel.

L'année 2015 a été consacrée à la poursuite des actions prioritaires du PAPI, engagée en 2014 :

- Animation du PAPI : L'animation du PAPI d'intention bénéficie pour 2015 de financements européens, à hauteur de 40%, par le biais du Fonds Européen de Développement Régional. Une nouvelle demande de subvention pour la dernière année de mise en œuvre du PAPI d'intention est toujours en instance auprès de l'autorité de gestion de la Région Languedoc-Roussillon.
Le Symbo a ainsi pour mission de suivre, animer et coordonner les actions et études menées dans le cadre du PAPI, d'assurer le suivi financier et administratif du programme (programmation avec les partenaires, préparation et suivi des demandes de subventions,…) et d'organiser et animer les réunions du Comité Technique qui s'est réuni 3 fois en 2015, et du Comité de Pilotage.

COPIL PAPI du 14/12/2015 à Lunel

L'avancée de la mise en œuvre du PAPI a ainsi été présentée et validée par le COPIL du 14 décembre 2015 à Lunel.

- Etude hydraulique globale du bassin versant :
Cette étude constitue l'action phare du PAPI d'intention et a été confiée après appel d'offres européen au bureau d'Etudes EGIS Eau pour un montant de 186.267 € TTC.
L'année 2015 a été consacrée en priorité à la réalisation des investigations topographiques nécessaires comme données d'entrée à la modélisation des écoulements et au bon déroulement de cette étude hydraulique globale. Ces investigations concernent le levé terrestre de près de 400 profils en travers des cours d'eau répartis sur tout le bassin versant, le levé de 150 ouvrages environ et d'une dizaine de kilomètres de digues. Ces travaux topographiques ont été réalisés de juin à octobre 2015 par l'entreprise GE INFRA, pour un montant de 54.812,40€ TTC.
Ces données topographiques récentes ont ensuite été exploitées dans une vaste modélisation hydraulique détaillée qui a été menée sur l'ensemble du bassin versant et qui a permis de dresser un diagnostic du risque d'inondation actuel, notamment sous forme de cartographies dynamiques des zones inondables.
Ce diagnostic hydraulique désormais connu, devra être complété dans les mois prochains par une quantification précise des enjeux concernés sur le territoire et la quantification du coût des dommages causés par les inondations. La suite de l'étude s'attachera à tester des scénarios d'aménagement en vue d'élaborer pour l'été 2016 un programme opérationnel de mesures et travaux visant la préservation des personnes et des biens contre les inondations par débordement des cours d'eau ou submersion marine.

Les autres actions du PAPI menée en 2015 concernent essentiellement :

- la poursuite de la **sensibilisation des scolaires** au risque inondation, avec la fabrication de la maquette hydraulique du bassin versant, véritable outil pédagogique qui servira de supports aux animations scolaires de sensibilisation aux risques d'inondation à partir de 2016 et dont le contenu a été validé en 2015 avec l'Inspection de l'Académie dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement porté par le Symbo ;

- **l'amélioration de la connaissance et la capitalisation** des informations par un recensement des dégâts suite aux crues et l'accompagnement des communes dans la reconstruction, en partenariat avec le monde agricole (cf. REX des dommages agricoles ci-après) ;

- l'amélioration de la gestion de la crise par l'accompagnement des communes pour **l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde** et DICRIM;

- la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire par un **accompagnement technique des porteurs de projets,**

- la poursuite de l'accompagnement technique du SIATEO pour la finalisation du **Diagnostic de sûreté des digues classées et la rédaction des consignes de sûreté :**
- Réunions de travail du 13/01/2015 à Mauguio, Lunel-Viel, et St Nazaire de Pézan sur les consignes de sûreté des digues classées
- Réunion de travail du 16/01/2015 à Mudaison sur les consignes de sûreté des digues classées

- Retour d'expérience sur les dommages agricoles causés par les inondations de septembre 2014
Le syndicat a engagé en partenariat avec l'IRSTEA et le monde agricole un Retour d'EXpérience sur les dommages agricoles sur le territoire de l'Etang de l'Or suite aux inondations de Septembre 2014.

Le bassin versant de l'Or avait été particulièrement touché par l'épisode méditerranéen intense qui a affecté le littoral héraultais dans l'après-midi du 29 septembre 2014.
Au regard des records pluviométriques enregistrés à la station météorologique de Fréjorgues à Mauguio (300mm en 3h), l'événement a dépassé l'occurrence centennale sur la partie Ouest du bassin versant de l'Or. 28 communes sur les 31 du bassin versant ont été classées en état de catastrophe naturelle.
Les conséquences ont été particulièrement dommageables pour le monde agricole, avec plus de 70 exploitations du territoire déclarées en calamités agricoles.

Suite à cet événement, le Symbo, en partenariat avec l'IRSTEA et la Chambre d'Agriculture, a souhaité engager un diagnostic plus poussé de la vulnérabilité aux inondations des enjeux agricoles particulièrement importants sur son territoire. Ce diagnostic a été mené au travers d'une mission de retour d'expérience (REX) sur les dommages agricoles du bassin de l'Or suite à l'épisode du 29 septembre 2014.

La méthode s'est appuyée sur l'élaboration d'un guide d'entretien et la réalisation d'enquêtes de terrain auprès des 41 exploitants du territoire ayant répondu favorablement à la démarche, après recensement, localisation et contacts des 70 exploitations agricoles recensées sinistrées.
La mission s'est déroulée sur une période de 6 mois entre avril et octobre 2015, avec l'appui d'une élève-Ingénieur d'Agroparistech.

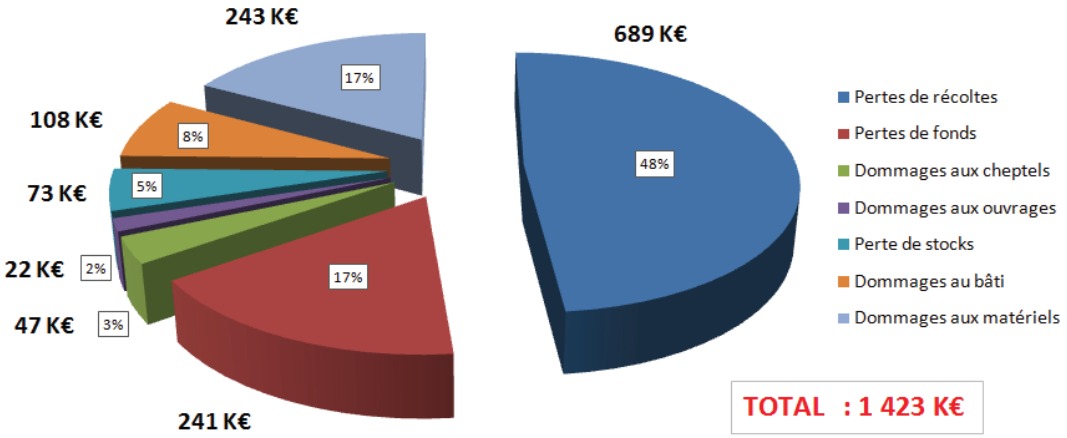

- Retour d'information sur les inondations d'aout 2015

L'épisode pluvieux intense du 23 août dernier a particulièrement touché le bassin versant de l'Or près d'un an après les inondations du 29 septembre 2014. Dès le lendemain de cet épisode, les équipes du Symbo et du SIATEO se sont mobilisées sur le terrain pour recenser les désordres induits par les fortes pluies du 23 août après-midi, dans un soucis de capitalisation des enseignements recueillis lors des événements climatiques et d'aide à la reconstruction pour les communes sinistrées.

De la même façon qu'en 2014, le Symbo a dressé, à l'échelle du bassin versant, un bilan de cet épisode pluvieux, réalisé à partir :
- des reconnaissances de terrain des techniciens,
- des informations recueillies auprès des communes et des riverains,
- ainsi que des témoignages de certains agriculteurs du bassin versant rencontrés dans le cadre de la mission « Retour d'expérience des dommages agricoles sur le territoire du bassin de l'Or suite aux inondations ».

S'il ne se veut pas totalement exhaustif, ce recensement a toutefois permis de dégager, sur le territoire, les principaux phénomènes qui ressortent de cet événement, et de les relayer auprès des partenaires institutionnels et financeurs du PAPI. Suite aux inondations de septembre 2014, la démarche similaire du Symbo avait ainsi permis d'étayer les dossiers de demandes de subventions pour les travaux de remise en état et de les soutenir auprès des financeurs

L'épisode du 23 août 2015 se caractérise par **des intensités de pluies records** (108 mm observés en 1 heure seulement sur Montpellier dépassant même l'intensité de 93mm relevés en une heure également le 29 septembre 2014) et un cumul maximal enregistré sur Mauguio à la station de Fréjorgues avec près de 170 mm tombés pour l'essentiel en 4 ou 5 heures -ce qui est inédit pour un mois d'août. Selon Météo-France, une telle intensité n'avait été observée que lors de l'épisode record précédent du 29 septembre 2014, journée la plus pluvieuse jamais observée depuis 1946.
Sur la trentaine de communes héraultaises reconnues en état de catastrophe naturelle, 15 concernent le territoire du bassin versant de l'Or.

Une montée éclair des cours d'eau a été observée jusqu'en limite de débordement : des déversements ponctuels se sont produits mais globalement bien moindres qu'en septembre 2014.
Par contre, les phénomènes de ravinements et érosion liés au **ruissellement pluvial et périurbain** ont été plus marqués, en lien avec des intensités horaires record.

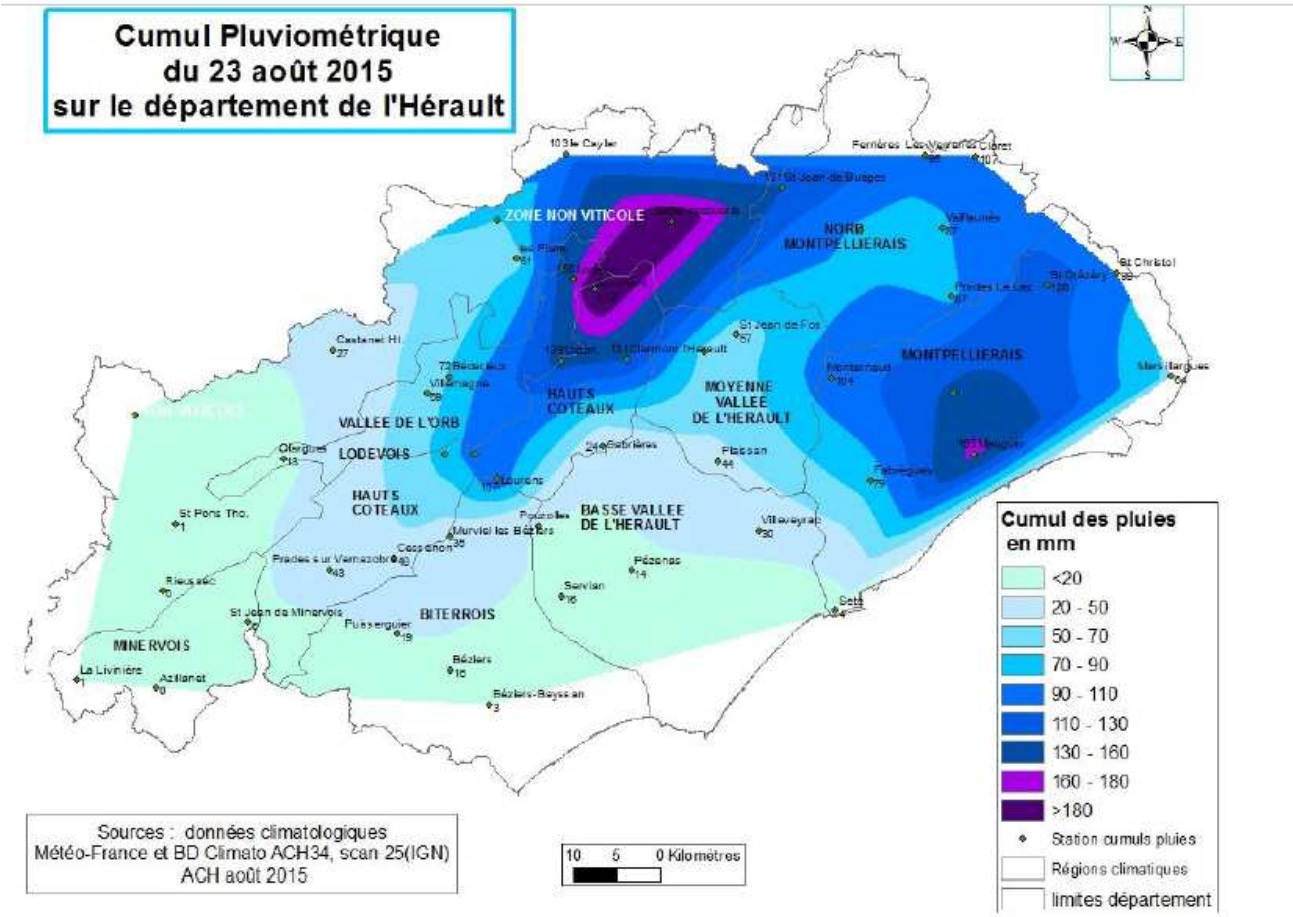

- Mise en œuvre de la Directive Inondation

L'année 2015 a été marquée par l'approbation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) qui vise à encadrer, sur la période 2016-2021, l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée et à définir des objectifs priorisés pour réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires à risques. Il s'agit d'un outil de mise en œuvre de la Directive Inondation, qui sera décliné localement par des stratégies de gestion du risque à l'échelle des bassins versants.
Le PGRI constitue le pendant du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) sur les inondations.

En tant que porteur d'un PAPI, le Symbo est identifié comme partie prenante associée à l'élaboration de ce document et a formulé un avis sur le projet de PGRI proposé par l'Etat dans le cadre de la consultation institutionnelle qui s'est déroulée du 19 décembre 2014 au 19 avril 2015.

3.3. Mise en œuvre de l'animation du PAPI sur la période 2014-2015

3.3.1. *Réunions et secrétariat du COTECH et COPIL*

Sur la période du 1er mai 2014 au 31 décembre 2015, l'animation du PAPI s'est faite notamment au travers de 4 réunions du COTECH et du COPIL, et du secrétariat induit :

- Préparation des réunions du COTECH : des 03/07/2014, 06/03/2015 et 30/11/2015 ;
- Animation des réunions du COTECH et rédaction des compte-rendus de réunion ;
- Préparation et animation du COPIL bilan d'avancement des actions du PAPI et présentation de l'étude hydraulique globale du bassin versant_ phase diagnostic qui a eu lieu le 14 décembre 2015 – début de rédaction du compte-rendu de réunion et communiqué de presse ;
- Mise à jour des listes de contacts ;
- Réunions techniques intermédiaires avec les différents partenaires ;
- Courriers divers…

3.3.2. *Relations avec les services de l'Etat et autres partenaires*

- Entretiens téléphoniques réguliers et réunions de travail avec la DDTM pour la programmation financière du PAPI
- Réunion technique avec la Région sur la programmation 2014 du PAPI d'intention – planification des actions et subventions, le 12/05/2014
- Réunion DDTM - point CCTP Etude hydraulique globale et recueil de données SIG, du 2/09/2014
- Réunion DDTM pour la collecte des données SIG nécessaires à l'étude hydraulique globale (action 1.2), le 22/12/2014
- Accompagnement du géomètre mandaté par la DDTM pour le relevé des PHE du 29 septembre 2014, les 26 et 27/02/2015, 02/03/2015, 09/03/2015
- Points téléphoniques divers avec la DDTM ou DREAL LR
- Formation DREAL sur l'outil SAFPA de suivi financier des PAPI du 20/03/2015
- Entretien téléphonique du 25/03/2015 pour validation du PAPI dans l'outil SAFPA
- Réunion technique avec le Syble sur coordination PAPI Lez et Or, du 23/05/2015
- Formation DREAL "Evaluation économique des politiques de gestion des inondations", du 1er octobre 2015
- Réunions DREAL sur le TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas (cf. § 3.5.2)

3.3.3. *Suivi administratif et financier et rapports d'activités*

Ce poste est particulièrement chronophage en 2015 [≈10% du temps d'animation] en raison de la complexité accrue des démarches administratives, de l'élaboration de différentes demandes de subvention dans le cadre notamment du nouveau programme FEDER 2014-2020 et de la rédaction des rapports d'activités.

- Suivi des dépenses d'animation, élaboration du récapitulatif des dépenses 2014 et 2015 pour l'animation PAPI;
- Etablissement du dossier de demande de paiement pour l'animation 2014-2015 dans le cadre du solde du programme FEDER 2007-2013;
- Rédaction d'un rapport d'activités global pour la période du 1er mai 2014 au 31 décembre 2015;
- Etablissement du dossier de demande de subvention pour l'animation PAPI pour l'année 2016 ;
- Etablissement du dossier de demande de subvention pour l'étude hydraulique globale du bassin versant (action 1.2) selon les nouvelles dispositions FEDER 2014-2020 ;
- Modification successives des plans de financements pour les actions 1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7 du PAPI;
- Etablissement des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat pour les opérations suivantes :
  - 1.2 Etude hydraulique globale du bassin versant de l'Or et recensement des enjeux (5.1)
  - 1.4 Sensibilisation scolaire
  - 1.5 Formation des acteurs
  - 1.6 Communication Grand Public
  - 1.7 Etude préalable à la pose des repères de crues

  - 2.1 Amélioration de la prévision des crues
  - 2.2 Etude d'un réseau de mesures
  - 5.2 Stratégie de réduction de la vulnérabilité
- Reporting du temps de travail.
- Programmation des délégations financières trimestrielles avec les services de l'Etat

3.3.4. Reporting au Comité Syndical

Un reporting régulier sur l'avancement du PAPI a été réalisé auprès des élus du Symbo sur la période 2014-2015, au travers des points de discussion en Bureau ou des délibérations sur lesquelles ils sont amenés à se positionner en Comité Syndical.

Calendrier des réunions du Comité Syndical en lien avec la prévention des inondations et le PAPI :

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 29 janvier 2014 :
- Présentation par la C.A.M. du projet d'allée alluviale sur la commune de Baillargues en vue d'un avis du Symbo à produire dans le cadre du dossier loi sur l'eau
- Information sur le recrutement du chargé de mission PAPI d'Intention

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 4 juin 2014 :
- Présentation des missions du Symbo au nouveau Comité Syndical

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 11 juin 2014 :
- Présentation synthétique du PAPI d'Intention : autorisations et élection des membres du Symbo au COPIL
- Information relative à la mise en œuvre de la directive inondation (TRI Montpellier, Lunel, Mauguio et Palavas)

Sujets abordés lors de la réunion du Bureau le 30 septembre 2014
- Informations sur la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) instaurée dans le cadre de la Loi MATPAM du 27/01/2014 et rôle du Symbo
- Information sur le lancement d'une consultation en vue de réaliser l'étude hydraulique du bassin versant et de l'avancement de la DI sur le TRI

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 16 octobre 2014 :
- Information sur l'événement pluvieux du 29 septembre 2014 et ses principales conséquences dans les communes du bassin versant.
- Information sur la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), instaurée dans le cadre de la loi MAPTAM du 27/0/2014 et rôle du Symbo

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 17 décembre 2014 :
- Avis du Symbo sur le dossier présenté par la CAM , pour l'autorisation d'aménagement de la ZAC OZ1
- Information sur l'attribution du marché relatif à l'étude hydraulique globale du Bassin Versant (PAPI)
- Demande de subvention pour le PAPI d'Intention réalisation d'une étude hydraulique globale.

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 4 février 2015
- Information sur le lancement d'un marché relatif à la fourniture de données topographiques
- Demande de subventions européennes pour le poste de chargé de mission PAPI – année 2016
- Demande de subventions pour l'étude des repères de crues du PAPI d'intention
- Demande de subventions pour la sensibilisation scolaire 2015-2016 du PAPI d'intention
- Information sur la consultation du PGRI du bassin Rhône Méditerranée et autorisation du Président à signer l'avis du Symbo

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 20 mai 2015 :
- Demande de subvention pour la communication grand public 2015-16 du PAPI d'Intention

Sujets abordés lors de la réunion du Bureau du 17 juin 2015 :
- Information sur l'avancement du PAPI d'Intention et notification d'un marché topographique

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 23 septembre 2015

- Présentation du projet d'aménagement du quartier ODE et avis du Symbo
- Information sur la notification d'un marché de données topographiques dans le cadre de l'étude hydraulique du PAPI

Sujets abordés lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015

- Point d'information sur l'avancement du PAPI d'Intention
- Composition du COPIL PAPI
- Autorisations pour le lancement des consultations pour un marché d'animations scolaires sur le risque inondation et pour l'étude des repères de crues

3.4. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation

3.4.1. Publication de l'Or Info

Zoom sur...

Un PAPI en Or !
Notre territoire s'engage contre les inondations

Le Bassin versant de l'étang de l'Or est particulièrement exposé au risque d'inondation et submersion marine. En cause : la proximité avec la mer et les pluies intenses qui font déborder les cours d'eau, augmentent le ruissellement et le niveau de l'étang.

Le 8 novembre 2013 à Mauguio, le Préfet de l'Hérault, le Vice-Président de la Région, les Présidents du Conseil Général et du Symbo ont signé leur engagement dans un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) dit «d'intention» pour la période 2014-2016, sur le bassin versant de l'Or.

Qu'est-ce que le PAPI d'intention du bassin de l'Or ?
C'est un programme d'études prévu sur 3 ans pour une enveloppe d'1 million d'euros, qui a fait l'objet d'une labellisation nationale. Il s'agit en fait d'une première étape d'un programme d'actions publiques à long terme visant une réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens. Les études permettront d'améliorer les connaissances hydrauliques, de sensibiliser le public au risque, et de définir un programme opérationnel de travaux, qui pourra ensuite être mis en œuvre dans le cadre d'un second PAPI, dit «complet». Ce programme, dont le périmètre couvre parfaitement celui du bassin hydrographique, constitue le volet «inondations» du futur contrat de bassin de l'Or.

Les acteurs du PAPI
Le Symbo porte et anime le PAPI. Les actions sont conduites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou de l'État selon leurs compétences, en partenariat technique et financier avec les EPCI membres du syndicat, l'État, la Région, le Conseil Général et l'Europe.

Contact :
Flore Imbert-Suchet
f.imbert@symbo.fr

Point de vue

Cyril MEUNIER
Président du SYBLE, élu du Symbo

Le PAPI d'intention de l'Or est le fruit de longs échanges au sein même du Symbo mais également en partenariat avec les syndicats de bassins versants voisins dont le SYBLE (Syndicat du Bassin Versant du Lez). La signature de ce programme est la preuve d'une réelle prise de conscience et d'un engagement fort du Symbo dans une nouvelle démarche de prévention des inondations.

Le SYBLE est lui-même porteur d'un PAPI complet visant une réduction progressive des effets des inondations sur les enjeux humains, bâtis et économiques. La politique du SYBLE comme celle du Symbo est de lutter contre les inondations dans le respect des milieux aquatiques et de leur fonctionnement.
Cette vision commune des deux syndicats et leur partenariat ne datent pas d'hier puisqu'une étude sur les Etangs Palavasiens et l'Etang de l'Or avait été cofinancée dès 2010 par les deux syndicats. Ainsi, le Symbo et le SYBLE sont et seront des partenaires privilégiés pour le développement d'une stratégie commune de prévention des inondations par débordement des cours d'eau et ruissellement mais aussi et surtout sur la question de la submersion marine et de l'érosion du littoral !
Personnellement, je me félicite de la qualité des relations qui président à l'exercice de nos fonctions de vigilance pour nos populations et notre environnement.

6 Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

Depuis 2014, le Symbo a renoué avec la parution du l'Or info, lettre d'information annuelle à destination du grand public.

Le numéro 15 édité en Octobre 2014 intègre un zoom sur le PAPI d'intention Un PAPI en Or ! Notre territoire s'engage contre les inondations.

Le numéro 16 consacre un article Le PAPI d'intention avance ! dans la rubrique Le Symbo en action dédié à l'avancement des actions du PAPI.

Cette lettre d'information est élaborée en régie par les agents du Symbo, de la rédaction à la mise en page. Elle est éditée en 10 000 exemplaires et mise à disposition de l'ensemble des communes du bassin versant, des EPCI membres, des professions médicales des principales communes du territoire et envoyée à nos partenaires techniques et financiers. Cela représente plus de 9000 exemplaires distribués sur notre territoire.

3.4.2. *La vie du site internet*

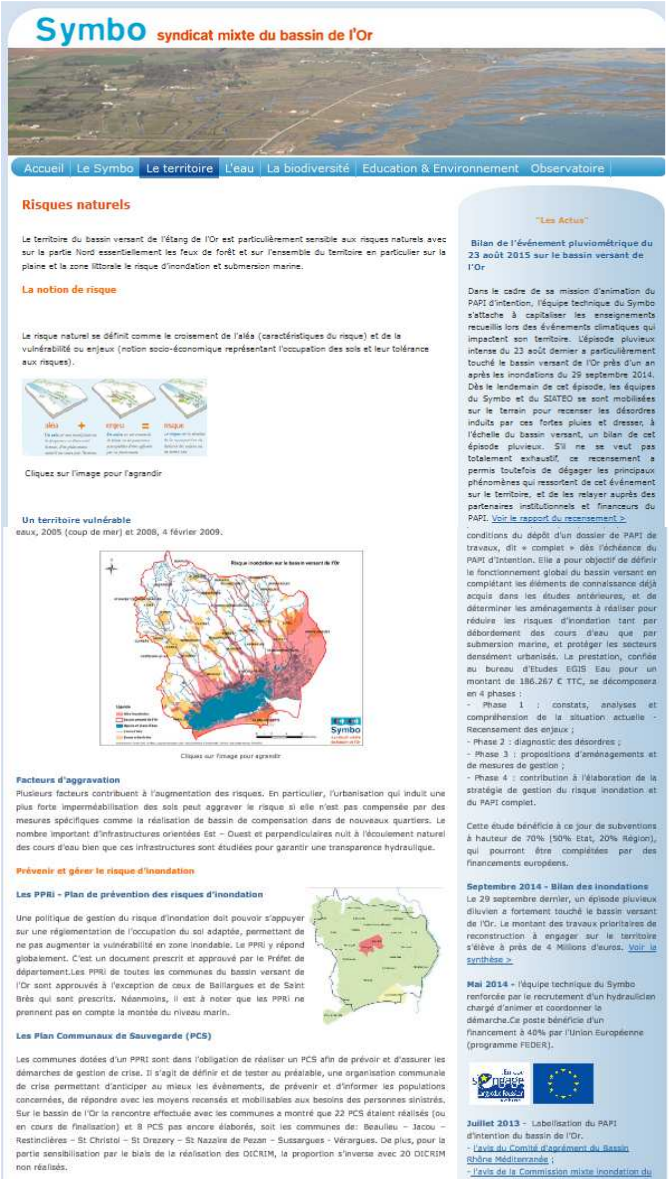

Site internet

La page du site Internet du Symbo liée aux risques naturels est régulièrement mise à jour : actualités, faits marquants, événementiels, cartographie interactive, nombreux documents à télécharger….
Ces mises à jour sont signalées par une newsletter diffusée très largement.

En termes de fréquentation, 2015 a vu un regain de visites sur le site web du Symbo puisque le nombre de celles-ci dépasse les 11 000.

La cartographie d'avancement des PCS a été intégrée dans l'observatoire cartographique dynamique du site en 2015.

Une réflexion de fond a été engagée sur la refonte de la page dédiée aux risques naturels et au PAPI aboutissant à une maquette de la nouvelle page Web, qui sera mise en œuvre en 2016.

Newsletter

3.4.3. Réflexion sur les outils de sensibilisation

Exemples d'outils de sensibilisation du grand public au risque inondation conçus par le Symbo

Soucieux de proposer des actions de sensibilisation qui correspondent aux attentes réelles des acteurs de son territoire, le Symbo a réalisé fin 2014 une enquête auprès des élus et services techniques du bassin versant dans le cadre d'un projet étudiant, afin de cibler leurs attentes en termes de sensibilisation des acteurs sur les inondations. Il en ressort une attente forte ciblée sur la formation des services techniques communaux, au moyen de journées de sensibilisation et guides techniques notamment.

L'année 2016 sera mise à profit pour élaborer un véritable programme de communication et sensibilisation au risque inondation des acteurs du territoire du bassin versant de l'Or.

3.4.4. Echanges d'expériences professionnelles et mutualisation

Dans le cadre de l'animation du PAPI, et plus particulièrement de l'axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances et du partage des expériences, la chargée de mission a participé à plusieurs démarches d'échanges et mutualisation sur le thème des inondations :

- Participation au projet MAGIC porté par IRSTEA sur l'adaptation des territoires au changement climatique : entretiens avec IRSTEA les 6/05/2014 et 4/05/2015
- Participation à la présentation du projet DILUVIUM (base de données régionale des entreprises en zones inondables) le 19/05/2014
- Participation à l'Assemblée Générale de Réseau 34 du 03/06/2014
- Participation au réseau régional des animateurs PAPI (Club PAPI) du 30/06/2014 et du 30/01/2015
- Participation au groupe de travail Inondations du CDE après les crues de l'automne 2014 : réunions des 15/10/2014 et 14/11/2014
- Participation au Comité départemental de l'eau (CDE) sur la thématique « le rôle des Zones Humides pendant les crues du 23/01/2015
- Participation au Séminaire Géorisques sur les PAPI les 27 et 28/01/2015
- Participation au Comité départemental de l'eau (CDE) sur la thématique GEMAPI du 04/03/2015
- 24/03/2015 : Participation à la réunion technique avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et les syndicats de bassins pour l'élaboration d'une plaquette post crues à l'attention des agriculteurs
- Participation au groupe de travail inondation de l'observatoire régional des risques naturels du 06/07/2015
- Animation de plusieurs réunions techniques avec les syndicats voisins du Lez, du Vidourle et du Vistre dans le cadre de l'élaboration concertée des SLGRI du TRI de Montpellier-Mauguio-Lunel-Palavas (cf. § 3.5.2)
- Participation au colloque « Agir aujourd'hui pour le littoral de demain » des 17-18 novembre 2015

3.5. Articulation du PAPI avec d'autres programmes

3.5.1. Le Contrat de bassin de l'Or

La signature du Contrat de bassin de l'Or, programme ambitieux de plusieurs millions d'euros de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, **a eu lieu le 1er juillet 2015.**
Le PAPI d'intention constitue le volet inondation de ce contrat.

Sa mise en œuvre contribuera en particulier à répondre à l'axe 6 du PAPI au travers de l'élaboration des plans de gestion des principaux cours d'eau du bassin versant (PAPI_action 6.1) et de l'amélioration du fonctionnement morphoécologique des cours d'eau (PAPI_action 6.2).

La Commission Inondation du Contrat est constituée par le Comité de Pilotage du PAPI d'intention.

Dans le cadre du Contrat de bassin et dans un souci de gestion intégrée des cours d'eau, la chargée de mission PAPI apporte un appui technique à la Commission Lagune et zones humides ainsi qu'à la mission Rivière du Symbo.
Sur la période 2014-2015, elle a ainsi participé à un certain nombre de réunions sur la gestion des cours d'eau et les échanges hydrauliques entre les cours d'eau, la lagune de l'étang de l'Or, et la mer :

- COPIL Plan de gestion du SALAISON du 23/09/2014 et participation à l'élaboration des dossiers d'autorisation et DIG du plan de gestion du Salaison
- Appui technique à l'élaboration des plans de gestion de la Cadoule et du Bérange
- Réunion sur la salinité et les échanges hydrauliques de l'étang à Mauguio du 31/10/2014
- Participation aux réflexions pour l'élaboration **d'un plan de gestion opérationnel de la lagune**, en lien étroit avec la mise en œuvre du Contrat de Bassin
- Participation aux réunions de la commission Lagune du 31/03/2015 et du 23/07/2015 ainsi qu'à la réunion technique du 11/06/2015 avec les scientifiques – Ifremer, Université Montpellier II, Cépralmar, Pôle relais Lagune, en vue de préparer la réunion du 23 juillet 2015.
- Plan de gestion hydraulique des marais des Salins, Castillone et St Marcel : réunion technique sur le rôle de ces 3 zones humides pendant les inondations du 06/02/2015 ; COPIL du 02/06/2015.

3.5.2. La déclinaison locale de la Directive Inondation

Dès son arrivée au Symbo, la chargée de mission PAPI s'est pleinement investie sur la déclinaison locale de la Directive Inondation et la définition d'une stratégie locale de gestion du risque inondation sur le TRI Montpellier –Lunel-Mauguio-Palavas. En particulier, elle a participé en 2014 à de nombreuses réunions sur le TRI de Montpellier :

- 23 mai 2014 : Réunion technique entre les 4 structures (Syble, Symbo, EPTB Vidourle, EPTB Vistre) et EPCI concernées sur la définition des objectifs du TRI
- 27 mai 2014 : Réunion à la DDTM sur les objectifs SLGRI du TRI de Montpellier
- 2 juin 2014 : Réunion à la DREAL sur les « Parties Prenantes » de la SLGRI
- 17 juillet2014 : Réunion technique au Symbo entre les 4 structures sur la définition des objectifs du socle commun du TRI de Montpellier
- 23 juillet 2014 : Réunion à la DREAL sur les objectifs de la SLGRI pour le TRI de Montpellier
- 29 septembre 2014 : Réunion à la DREAL sur les Parties Prenantes – TRI de Montpellier
- 12 mars 2015 : Commission Géographique Côtiers Ouest : présentation des projets de SDAGE et PGRI
- 19 mars 2015 : Réunion Réseau 34 sur le PGRI

L'année 2014 a ainsi été consacrée à la rédaction du diagnostic du territoire, le positionnement du Symbo comme porteur de la SLGRI sur le bassin versant de l'Or en cohérence avec les stratégies des syndicats voisins, la validation du périmètre de la SLGRI ainsi que la proposition d'une première liste des parties prenantes.

Ces points ont été présentés en Comité Syndical lors des réunions (cf. § 3.1.4) :
- du 11/06/2014 : Information relative à la mise en œuvre de la directive inondation (TRI Montpellier, Lunel, Mauguio et Palavas)
- du 30/09/2014 : Information sur l'avancement des réflexions sur le TRI (périmètre, objectifs et porteur de la SLGRI, parties prenantes)
- du 4/02/2015 : Information sur la consultation du PGRI du bassin Rhône Méditerranée et autorisation du Président à signer l'avis du Symbo

L'année 2015 a été consacrée à la formulation d'un avis sur le projet du PGRI du bassin Rhône-Méditerranée.

3.5.3. Réflexions GEMAPI

La chargée de mission participe aux différentes réflexions pour la mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire, notamment au travers de sa participation aux réunions suivantes :

- 04/07/2014 Réunion RESEAU 34 : Présentation par Philippe Marc des contours de la GEMAPI
- 24/02/2015 Séminaire AgroparisTech SH-eau GEMAPI
- 04/03/2015 Réunion GEMAPI organisée par le Conseil Départemental, animée

- 20/03/2015 et 02/10/2015 Comité Départemental de l'eau sur GEMAPI
- 17/06/2015 Participation à la réflexion sur la mise en place de GEMAPI sur le bassin voisin du Vidourle : Réunion EPTB Vidourle animée par Ph Marc sur GEMAPI
- 17/09/2015 Journée GEMAPI organisée par l'Agence de l'eau à Carcassonne

- **Sujet abordé lors de la réunion du Bureau le 30 septembre 2014 et du Comité Syndical du 16 octobre 2014 :** Informations sur la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) instaurée dans le cadre de la Loi MATPAM du 27/01/2014 et rôle du Symbo

3.5.4. Les Projets de restauration des cours d'eau

Dans un souci de gestion intégrée de la prévention des inondations et des milieux aquatiques, la chargé de mission PAPI participe aux comités techniques et apporte son appui hydraulique aux projets de restauration physique des cours d'eau en cours sur le bassin versant. Elle est notamment chargée de vérifier la compatibilité de ces projets avec le PAPI et de suivre ces actions inscrites en lien avec l'axe 6 du PAPI.

Projet de restauration de la Viredonne et du Dardaillon :
- 19/05/2015 : Réunion technique -point hydraulique
- 18/09/2015 : Réunion technique - point hydraulique
- 29/09/2015 : Réunion technique
- 30/11/2015 : Réunion Publique à Lansargues

Projet de restauration du Salaison :
- Réunion de travail lancement 23/01/2015
- Réunion de travail du 02/11/2015

3.6. Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire et veille « hydraulique »

C'est un axe transversal qui consiste à mieux prendre en compte une gestion équilibrée de l'eau et du risque dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme. En tant qu'animateur du PAPI, le Symbo joue désormais un rôle renforcé dans la prise en compte du risque d'inondation dans les projets et démarches d'aménagements du territoire.
Ainsi, le Symbo est de plus en plus amené à apporter des informations, à donner son avis en amont des opérations, à accompagner techniquement les porteurs de projet lors de travaux dans le respect de la règlementation, afin de bien prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.
Le Symbo joue un rôle de plus en plus affirmé dans la gestion des inondations sur le territoire, est régulièrement sollicité pour accompagner les projets structurants, formuler des avis et accompagner localement la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Les projets les plus importants portés par d'autres Maîtres d'Ouvrage sur lesquels la chargée de mission PAPI s'est plus particulièrement investie sur la période 2014-2015 sont les suivants :

- **Dédoublement de l'A9 et projet de ligne Grande Vitesse ferroviaire entre Nîmes et Montpellier (LGV)**

Le Symbo s'est impliqué dans ces deux grands projets impactant en particulier plusieurs cours d'eau du bassin versant.
La chargée de mission PAPI est plus particulièrement sollicitée pour le suivi des contraintes hydrauliques des 2 chantiers.
A ce titre, elle est amenée à participer à des réunions de chantier, à formuler un avis hydraulique sur des modifications du projet ou l'interaction avec d'autres projets sur les cours d'eau, en lien avec la police de l'eau.

- **Accompagnement technique du Symbo pour l'élaboration d'un schéma hydraulique et de définition d'une stratégie de prévention des inondations des enjeux situés à l'est de la zone urbaine de Mauguio :**

La commune de Mauguio-Carnon a souhaité identifier les enjeux vis-à-vis du risque inondation sur le bassin versant de la Font de Mauguio, situé à l'est immédiat du centre urbain et représentant un potentiel de développement important.
Dans ce cadre, elle a sollicité l'appui technique du Symbo pour élaborer un schéma d'aménagement hydraulique à l'échelle du sous bassin versant de la Font de Mauguio et garantir la bonne prise en compte du risque inondation dans les projets de développement urbain de la Commune sur ce secteur, ainsi que leur compatibilité avec le PAPI.
La chargée de mission PAPI a ainsi participé à plusieurs réunions de travail avec les services techniques de la Ville de Mauguio et les services de l'Etat, et apporté son appui technique à l'élaboration de la phase diagnostic de l'étude, en veillant à sa bonne cohérence avec l'étude hydraulique globale en cours dans le cadre du PAPI.

- **Avis du Symbo sur les projets d'aménagement structurants sur le bassin versant :**

Au cours des années 2014-2015, la Chargée de mission PAPI a participé à plusieurs réunions de travail avec la Métropole de Montpellier concernant les projets de ZAC OZ1, du Parc de la Mogère et du projet ODE2 et leur articulation avec le schéma directeur d'aménagement hydraulique du bassin versant du Nègue-Cats, ainsi que dans le cadre de la révision du SCOT.

- Réunion du 11/12/2014 sur le schéma du bassin versant du Nègue-Cat et le projet d'aménagement du quartier OZ1,
- Formulation d'un avis sur le projet de la ZAC OZ1 qui a été soumis à l'approbation des élus lors du Comité Syndical du 17 décembre 2014,
- Réunions sur les projets du Parc Mogère et ODEII,
- Formulation d'avis qui seront proposés au Comité Syndical en début d'année 2016,
- Réunion technique du 15/07/2015 sur la révision du SCOT de la Métropole.

De même, la chargée de mission PAPI a apporté son appui technique à l'Or Aménagement dans le cadre du Projet de la ZAC des portes de l'aéroport (réunion du 29/05/2014) et à l'Agglomération du Pays de l'Or dans le cadre de la révision du SCOT par le biais du prestataire chargé du projet.

Ces avis interviennent au titre de la compétence du Symbo sur la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et de son rôle d'animateur du PAPI d'intention, et ce en vue de garantir la bonne prise en compte de la problématique hydraulique et des enjeux environnementaux dans les projets.

- ❑ **Avis sur le PLU de Lansargues** et la bonne prise en compte du risque.

3.7. Projet de capitalisation des données sur le Bassin de l'Or

Dans le cadre du PAPI, le Symbo a entamé une démarche de capitalisation des données liées à la prévention des inondations sur le Bassin de l'Or. Ainsi un gros travail d'état des lieux et recueil des données a été réalisé dans le cadre de la première phase de l'étude hydraulique globale du bassin versant qui a permis de recueillir sur l'ensemble du bassin versant :

- Les données topographiques existantes en lit mineur et majeur des cours d'eau,
- les données bathymétriques de l'étang de l'Or,
- les études existantes sur les crues et niveaux marins,
- Les études hydrauliques existantes (PPRi, schémas de bassin versant…),
- Les schémas pluviaux communaux,
- Les Plans communaux de sauvegarde .

Un inventaire des digues existantes a été réalisé et capitalisé sous la forme d'un SIG qui permettra d'alimenter les réflexions des EPCI sur la définition des systèmes de protection hydraulique dans le cadre de leur prise de compétence GEMAPI.

Enfin, le Symbo participe à la contribution des données de l'observatoire régionale des risques naturels – Groupe de travail inondation (participation à la réunion du 06/07/2015).

4. PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DU PAPI D'INTENTION – ANNEE 2016

Le financement pour **l'animation du PAPI** pour la période du 1er janvier 2016 au 1er mai 2017 a été demandé, auprès du FEDER, à hauteur de 40% de l'ETP de la chargée de mission.

Les perspectives d'actions pour l'année 2016 concernent :

- La **finalisation de l'étude hydraulique globale** du bassin versant (action 1.2) qui permettra de déboucher sur un programme d'actions partagé et validé par le territoire et dont la pertinence économique aura préalablement été vérifiée : finalisation été 2016 ;

- **L'élaboration de la trame du PAPI complet** en concertation avec le territoire et en lien avec les réflexions GEMAPI ;

- La nécessité d'identifier les futurs « GEMAPIENS » pour organiser la maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI complet ;

- La poursuite des **actions réglementaires** :
  - Etude préalable à la pose des repères de crues
  - Poursuite de l'accompagnement des PCS : Entamer une réflexion à l'échelle globale du bassin versant (état des lieux + coordination intercommunale)

- **Sensibilisation scolaire :** lancement d'une consultation pour les prestations d'animations scolaires - fabrication d'outils pédagogiques supports (cartes, livrets de terrain,…) - démarrage de quelques animations ponctuelles avril-mai 2016 ;

- **Finalisation des plans de gestion** des cours d'eau (Bérange & Cadoule) ;

- Poursuivre la **réflexion engagée avec le monde agricole**